



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

## DECISION MUNICIPALE N° 2022.39

### CONCLUSION D'UN BAIL D'HABITATION DU PARC PRIVE DE LA COMMUNE

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2020, chargeant Monsieur le Maire, par délégation, de prendre des décisions prévues à l'article L.2122-22-5<sup>ème</sup> du Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention n°78/1/02.2007/97.535/1/1861 conclue entre l'Etat et la Mairie de la Celle Saint-Cloud en date du 14 mars 2007,

Considérant que la commune de la Celle Saint-Cloud a accepté de mettre à la disposition de Madame [nom] un logement communal, il convient de conclure un bail d'habitation conventionné,

#### DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup> : De conclure un bail d'habitation conventionné pour une durée de trois ans avec l'occupante du logement décrit ci-après moyennant un loyer mensuel calculé en appliquant un taux de 6.74 € par m<sup>2</sup> de surface utile, réactualisé au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, sur la base de l'augmentation du dernier indice connu de référence des loyers IRL.

Occupant	Adresse du bien	Superficie	Montant Loyer	Montants Provisions charges	Catégories	Durée
	26 avenue de la Jonchère	47.00 m <sup>2</sup>	316,78 €	123,00 €	Bail d'habitation conventionné	01/10/2022 au 30/09/2025


Article 2 : Cette mise à disposition est consentie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2025 dans les conditions financières décrites ci-dessus. La provision pour charges participe aux dépenses courantes (eau, chauffage, taxes locatives, électricité et entretien des parties communes...).

Article 3 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 13 septembre 2022.

Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en  
Préfecture le 31/08/2022  
Accusé réception 078-217801265-20220914-  
DEC2022-39-AI et de sa publication le 13/09/22

P/Le Maire,  
Par délégation,

  
Valérie DUPONCHEL  
Directrice générale des services



Le Maire

Olivier DELAPORTE  
Vice-Président de Versailles Grand Parc